

PAR COURRIEL

Québec, le 24 février 2025

Monsieur Paul Grégoire  
Délégué commercial  
Hydro-Québec  
[gregoire.paul@hydroquebec.com](mailto:gregoire.paul@hydroquebec.com)



INFORMER

**Objet : Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit –  
Questions complémentaires – DQ2**

---



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **26 février 14h00** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Veuillez expliquer la différence et les éventuelles nuances, notamment concernant les périodes temporelles de référence utilisées, entre :
  - La « contribution en puissance à la pointe en période hivernale » attendu du projet éolien de la Haute-Chaudière tel que présenté au Chapitre 1 – Besoins et exigences de l'AO 2021-01 (Produits recherchés et quantités) du document d'appel d'offre consolidé
  - La « puissance garantie » d'un parc éolien tel que présentée sur le site d'Hydro-Québec - Repères pour mieux comprendre la complémentarité hydro-éolien et estimée en moyenne à 35% de la puissance installée.
  - La « contribution au comblement des besoins de puissance » et « les MW considérés pour les ajouts de puissance » des projets éoliens évaluée à 1500 à 1700MW pour 10000 MW de puissance installée soit un ratio de 15 à 17% présentés dans le Plan d'action 2035 (p. 13 et 16).
  - La « puissance » calculée dans les bilans de puissance présentés dans les plans d'approvisionnement 2019-2029 et 2023-2032 d'Hydro-Québec.
2. Dans le Plan d'action 2035 (p. 13), vous précisez que « la contribution de l'énergie éolienne additionnelle au comblement des besoins de puissance est de l'ordre de 15% selon les exigences réglementaires en vigueur ». Quant au « nombre de MW considérés pour les ajouts de puissance » liés au 10 000 MW de puissance installée le ratio, l'ajout est de 1 500-1 700MW soit un ratio de 15% à 17% de la puissance installée. Nonobstant les exigences réglementaires, l'ajout du parc éolien de la Haute-Chaudière et plus généralement l'augmentation du nombre et de la répartition sur le territoire de parcs éoliens au Québec améliorent-ils le ratio de contribution globale de l'éolien au comblement des besoins de puissance du Québec ?
3. Dans son Plan d'action 2035, Hydro-Québec estime les besoins additionnels d'électricité à 60TWh.
  - a. Ces besoins représentent-ils ceux requis pour que le gouvernement du Québec atteigne sa cible de 37,5% de réduction des GES en 2035 ?
  - b. Ces besoins incluent-ils une éventuelle demande associée à des contrats d'exportation ?
4. Dans le Plan d'approvisionnement 2023-2032, à partir de 2027, l'énergie tout comme la puissance issue des « contrats d'approvisionnement et moyens de gestion » diminuent rapidement et de « nouveaux contrats prévus » apparaissent (en gris dans les figures 3 – Bilan d'énergie 2023-2032 et 4 – Bilan de puissance 2023-2032, p. 8).
  - a. Le projet éolien Haute-Chaudière fait-il partie des « nouveaux contrats prévus » dans ces projections ?
  - b. Qu'est ce qui explique la baisse de l'énergie et de la puissance issues des « contrats d'approvisionnement et moyens de gestion » à partir de 2027 ?